



La banque est elle dans son droit?

Par **yasha**, le **11/10/2011** à **14:34**

Bonjour,

je me sens victime de ma conseillère bancaire.

voici les faits:

-je suis a decouvert depuis 10 jours (mais des hauts et des bas : negatif/ positif les mois precedents)

-la banque a été informé de mon obtention de cdi, et de mes autres revenus (remboursements etc...) qui combleraient mon decouvert dans le courant de ce mois et me stabiliserais en 2 mois

-j'apprend aujourd'hui (et par hasard) que les virements automatiques de la vie courante (mutuelle telephone etc...)ont été bloqués pendant 2 mois mais pas les remboursements de credits dans cette banque.

-de plus chaque refus de paiement m'est facturé et represente une partie non negligeable de mon decouvert

-aujourd'hui la conseillère me demande de combler le decouvert immediatement en leur reprenant un credit.

je me sens acculée, ont ils vraiment le droit de me prendre a la gorge de la sorte?
et en cas de recours à qui m'adresser?

merci

Par **pat76**, le **18/10/2011** à **17:10**

Bonjour

Allez expliquer votre situation à la banque de France.

Votre banquier ne peut pas vous imposer de prendre un crédit pour couvrir votre découvert.

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **17:17**

Ils ne peuvent pas vous obliger à prendre un crédit mais vous allez continuer à être en découvert avec tous les frais que ça va engendrer, un petit crédit vous coutera moins cher